

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VALEURS MIXTES

Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

**Agrément du CMF N°29-2010
du 22 Septembre 2010**

TUNISIE VALEURS porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP VALEURS MIXTES a eu lieu le lundi **09 mai 2011**.

FCP VALEURS MIXTES présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP VALEURS MIXTES
Siège social	: Immeuble Integra. Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène - 1082 -
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Durée de vie	: 99 ans
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune.
Date d'agrément	: 22 Septembre 2010
Promoteur	: TUNISIE VALEURS et AMEN BANK
Gestionnaire	: TUNISIE VALEURS
Dépositaire	: AMEN BANK
Distributeur	: TUNISIE VALEURS

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts à raison de 1% de la Valeur Liquidative si la durée de détention est inférieure à une année.

Pour plus d'informations sur FCP VALEURS MIXTES, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 14 mars 2011, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.